Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260624-D202643-DE

DELIBERATIONS 2026095

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre juin à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sonia BORDET, Maire.
Étaient présents à l'ouverture de la séance :
Sonia BORDET, Johny MEUR, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Xavier HENNEQUIN, Catherine ROY, Françoise TRIN, Alexandre COCHARD, Xavier BRETON, Perrine DREZEN, Stéphane MASZCZYK, Amandine LE GUELLEC, Vincent FOLENS, Myrddin SCOTET, Jean-Luc MICHELET, Solène GUEVEL PATIASHVILI, Marie-Laure LE PEMP
Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal CLAISSE à Jean-Luc MICHELET
Nathalie LE GOFF à Xavier HENNEQUIN
Roseline COURROT arrive à 19h20.
Date de convocation : 19 juin 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Madame la Maire constate que le quorum est atteint.
Madame Perrine DREZEN est nommée secrétaire de séance.

2026-43/ GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE DE PETITS MATERIELS DE BUREAU

Madame la Maire présente le dossier.
La communauté de communes a validé son projet de schéma de mutualisation avec ses communes-membres le 11 décembre 2014. Un des axes envisagés est la mutualisation des achats entre l'EPCI et ses communes à travers les groupements de commandes dont l'organisation est précisée par les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique.

La réalisation d'achats groupés sur des segments d'achats communs permet de réaliser des économies liées à la massification mais également d'améliorer la mise en œuvre des processus achats notamment dans le cas des communes ne mettant actuellement pas en concurrence le petit matériel de bureau. Le gain pour les communes et l'EPCI est donc à la fois qualitatif et quantitatif.

En 2022, la CCPBS a lancé pour le compte de huit de ses communes-membres ainsi qu'un CCAS un marché public de fourniture de matériels de bureau. Celui-ci se termine le 29 septembre 2026.
Il est donc proposé de relancer ce marché public avec les communes-membres, le CCAS de Pont-l'Abbé ainsi que les syndicats OUESCO, SIOCA et la SPL destination Pays bigouden sud pour une durée d'un an, renouvelable trois fois selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.
La communauté de communes assurera la coordination du groupement de commandes, c'est-à-dire la préparation de la consultation, l'analyse des offres ainsi que l'attribution et la notification du marché. Chaque membre exécutera ensuite son marché public et notamment ses commandes et les paiements auprès du ou des fournisseurs retenus.

La procédure envisagée étant l'appel d'offres, une commission attribuera le marché public. Celle-ci sera composée d'un membre de chaque commission d'appel d'offres des membres du groupement de commande. Elle sera présidée par le Président de la CCPBS. Chaque CAO doit élire parmi leurs membres, la personne siégeant à la CAO du groupement. Dans le cas où aucune CAO n'aurait été élue, il s'agira pour le Conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour siéger à la CAO du groupement.

Les communes ont été sollicitées par courriel du 18 mai 2026. A ce jour, cinq communes ou établissements publics ont répondu favorablement à cette proposition.
Considérant l'intérêt des groupements de commande sur les prix proposés par les candidats aux marchés publics,

Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260624-D202643-DE

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2026-04-16-07 du 16 avril 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **De rejoindre le groupement de commande de la CCPBS pour la fourniture de petit matériel de bureau**
- **D'approuver les termes de la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser la Maire à signer cette convention,**
- **De nommer Françoise TRIN pour siéger à la commission du groupement de commandes.**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 26 juin 2026
Publiée ou notifiée le 26 juin 2026

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sonia BORDET

MAIRIE DE TREMEOC (Finistère)